

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 9 (1917)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Dans les fédérations patronales

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Nous invitons les Unions ouvrières à nous faire parvenir les observations qu'elles ont faites sur les salaires et le temps de travail dans l'agriculture, ainsi que des rapports sur les abus et inconvenients dont elles ont eu connaissance.



## Dans les fédérations patronales

**Union suisse des arts et métiers.** — Selon le rapport annuel qui vient de paraître, cette organisation comptait à la fin de l'année 1916 64,728 membres. Un examen plus minutieux fait constater, il est vrai, qu'il s'agit partiellement de sociétariat double et triple. C'est ainsi que les Unions des arts et métiers locaux figurent sur la liste avec 13,981 membres, viennent ensuite les Unions cantonales et finalement encore les associations professionnelles. Afin de juger avec quelque exactitude le nombre des sociétaires, ce sont sans doute les associations professionnelles qu'il faut prendre en considération. Les associations professionnelles adhérent à l'Union des arts et métiers comptent 28,067 membres. Parmi ces derniers nous trouvons encore 4,500 membres des sociétés de vente au rabais, 3100 épiciers et 490 marchands de cigarettes. Pour une meilleure orientation nous énumérons ci-dessous les différentes sociétés :

Fédération	Nombre des membres
Pharmacien	453
Boulanger et pâtissier	3689
Brasseurs	106
Fabriques de biscuits et de bonbons	74
Relieurs	324
Imprimeurs	406
Armuriers	38
Fabriques de cartonnages	26
Coiffeurs	760
Couvreurs	240
Fabriques de cartons goudronnés pour toiture	9
Blanchissages	14
Tourneurs	130
Droguistes	145
Installateurs électriques	124
Tailleurs de limes	21
Fabriques de ferment	16
Fabriques de tringles	7
Joailliers	106
Ateliers de pierres sépulcrales	22
Potiers	300
Jardiniers	575
Chapeliers	14
Pâtissiers	530
Fabriques d'allumettes	13
Fabriques de vanneries	28
Tonneliers	250
Chaudronniers cuivre	40
Pelletiers	30
Lithographies	133
Peintures et plâtriers	800
Couteliers	61
Bouchers	2109
Fabricants d'instruments de musique	8
Industrie des pelleteries	40
Photographes	177
Fabriques de stores	10
Selliers	920
Serruriers	451
Forgerons et charbons	1700
Tailleurs d'habits	110

Fédération	Nombre des membres
Fédération centrale des tailleur	518
Menuisiers et ébénistes	923
Cordonniers	1250
Ferblantiers	1012
Tapissiers	217
Horlogers	308
Fabriques d'uniformes	24
Marchands de vélos	163

L'Union suisse des arts et métiers est pour les petits métiers à peu près ce que la Fédération ouvrière suisse est pour la classe ouvrière, avec la différence que la première a une activité bien plus intense que la Fédération ouvrière suisse. Cela provient du fait que l'Union des arts et métiers représente les petits patrons sans aucun égard pour la religion de ses membres, tandis que la Fédération ouvrière est une organisation hétérogène qui, déjà à cause de ses contrastes intérieurs, est condamnée à rester infructueuse. L'Union suisse des arts et métiers reçoit une subvention fédérale de 20,000 francs, en outre 5000 francs pour les examens d'apprentissage. Il est encore à mentionner que les sections qui y adhèrent payent des cotisations. Pour l'année 1916 ces cotisations sont du montant de 9171 francs ou, selon le nombre des membres, 14 ct. par membre et par année.



## Dans les fédérations

**Union suisse du personnel des trains.** — Selon le rapport pour 1916 l'effectif de cette organisation a diminué de 39 membres. Il est actuellement de 3298 membres.

Les recettes provenant de cotisations sont de 119,367.— francs, les intérêts des capitaux de fr. 18,870.05. Les dépenses principales sont: Secours de décès fr. 24,000.—, secours extraordinaires fr. 5550.—, assistance judiciaire fr. 1064.40, remboursements fr. 17,679.—, journal et secrétariat fr. 17,499.14.

La fortune a augmenté pendant l'année de rapport de fr. 59,744.96, et est actuellement de fr. 493,204.97.

L'activité de la fédération pour sauvegarder les intérêts de ces membres est naturellement tout autre que celle par exemple des organisations des ouvriers sur métal ou du bois. A part l'assistance judiciaire lors d'accidents, ce sont les requêtes, les conférences et les affaires professionnelles qui occupent les instances de la fédération.

La fusion avec la Fédération du personnel des locomotives et la question de l'adhésion à l'Union suisse des fédérations syndicales furent l'objet d'une sérieuse discussion durant toute l'année. Ces problèmes purent enfin être résolus de manière satisfaisante à l'assemblée des délégués qui eut lieu le 20 mai à Neuchâtel. Elle décida par 103 voix contre une la fusion avec la Fédération du personnel des locomotives et elle prit en outre presque unanimement la décision d'adhérer à l'Union suisse des fédérations syndicales.



## Divers

### Congrès de la Fédération ouvrière suisse.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la publication des thèses votées par le congrès de la Fédération ouvrière suisse, qui s'est réuni à Berne, le dimanche 13 mai.